



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON
Commune membre de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Arrêté portant autorisation de voirie et de circulation
2024-004 VOI
VC 7 Chemin de la Bériddle,
Renforcement Réseau Basse Tension au poste Bériddle

Le Maire de la commune de Cabrières d'Avignon,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 et notamment la 8^{ème} partie relative à la signalisation routière et les textes d'application,
Vu la demande formulée par Giorgi SAS pour le compte d'ENEDIS le 16.10.2023,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement des travaux et assurer la sécurité il y a lieu de réglementer la circulation **VC 7 Chemin de la Bériddle,**

ARRETE

Article 1 : du 25/01/2024 au 25/03/2024 de 7h30 à 18h, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : **Renforcement Réseau Basse Tension au poste Beridole.** A charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

Article 2 :

1/ Hors agglomération, la circulation se fera par alternat dans les 2 sens de 7h30 à 18h.

2/ La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux afin de protéger la sécurité des riverains et utilisateurs.

Dans tous les cas le passage sera rendu libre à tous véhicules d'urgence dûment signalés.

3/ Le remblayage des tranchées, ainsi que la réfection définitive de la chaussée, seront réalisés par l'entreprise Giorgi SAS. Le revêtement final sera réalisé à minima à l'identique de l'existant,

Article 3 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Responsable du chantier : Fabien Minéo : 04 90 71 11 54

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, sise 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09.

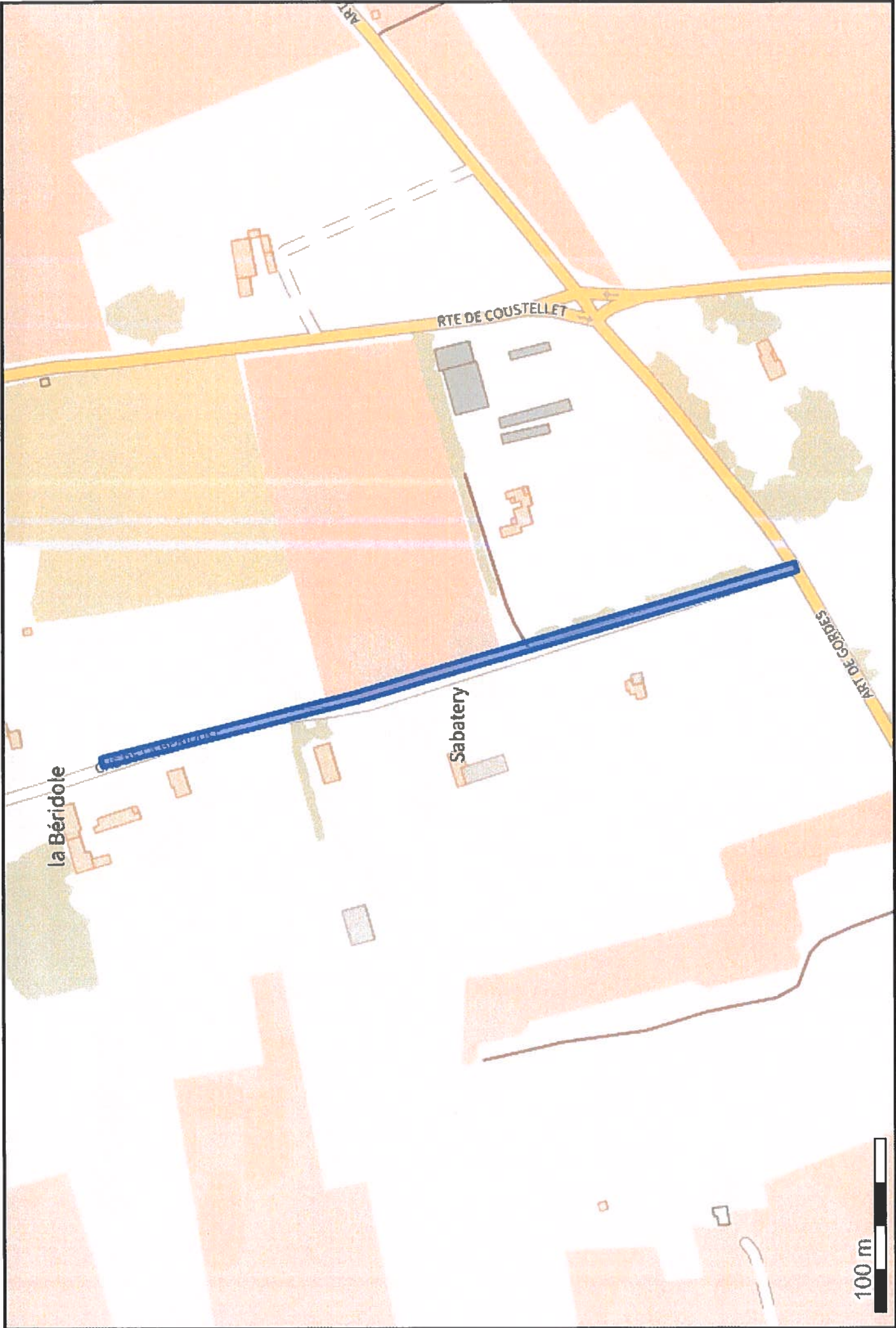
Article 5 : Madame la DGS, Monsieur le commandant de gendarmerie, Giorgi SAS et le Garde Champêtre de la commune sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Notification sera faite aux intéressés.

Fait à Cabrières d'Avignon le 22 janvier 2024

Le Maire,
Delphine CRESP

affiché le 21.01.2024





la Bérédole

RTE DE COUSTELLET

Sabatery

ART DE GORGES



100 m

(43.877512 5.145378);(43.877512 5.145378);(43.875269 5.146301);(43.875246 5.146310);(43.875259 5.146374);(43.87525 5.145442);(43.878793 5.144992);(43.878816 5.144984);(43.878804 5.144919);(43.877512 5.145378);